



# L'Antenne

Bulletin de liaison de la **Fédération Française des Apiculteurs Professionnels**

Directeur de publication : Emmanuel Rey - ISSN 2105-3669

Siège social : Agrapole 23 rue J. Baldassini 69364 Lyon Cedex07

[ffap-apipro@hotmail.fr](mailto:ffap-apipro@hotmail.fr)

[www.apipro-ffap.fr](http://www.apipro-ffap.fr)

## Edito : Lettre à nos présidentiables

Mesdames et Messieurs, les candidats à l'élection présidentielle,

Vous êtes candidat à l'élection présidentielle en 2012.

Nous sommes des apiculteurs professionnels fédérés au sein de la F.F.A.P. (Fédération Française des Apiculteurs Professionnels). Notre préoccupation syndicale depuis le début et ce sur quoi nous mobilisons notre énergie est la suppression et l'utilisation des semences enrobées d'insecticide à propriété systémique, dites semences traitées « TS » (Traitements Semences).

Selon notre point de vue, étayé par de nombreuses études, la problématique initiale de la disparition de notre cheptel apicole est l'utilisation de ces molécules insecticides de la classe des néonicotinoïdes bien souvent associés à des fongicides. Ces molécules potentialisent les effets délétères des problèmes sanitaires.

Nous ne développerons pas plus notre argumentaire car bien assez a été dit. L'abeille, l'abeille, l'abeille, nous en avons assez d'entendre des discours de bienfaisance.

Nous souhaitons maintenant entendre de vraies prises de décisions allant dans le bon sens qui finiraient par sortir notre métier de l'ornière.

Des sommes d'argent considérables ont été englouties dans des quantités d'études, des projets de recherches, d'institut qui auraient pu être économisées si la seule décision courageuse, déjà actée dans d'autres pays (Italie, Allemagne), à savoir la suppression de l'autorisation des traitements semences (Maïs 350 et FS 350, Colza Cruiser OSR) et d'autres productions (Orge, etc...) avait été prise.

Une autre agriculture a pu être développée car il est possible de produire sans ces molécules. Nous avons donc deux choix :

- Une fois élu(e), prendre la décision de supprimer l'usage des semences enrobées sur les r
- Une fois élu(e), prendre la décision d'interdire l'usage des semences issues d'organismes génétiquement modifiés qui contamineraient nos miels et les rendraient impropres à la consommation.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à nos demandes et dans l'attente d'une réponse de votre part,

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les candidats à l'élection présidentielle, nos sincères salutations.

Le Conseil d'Administration de la F.F.A.P.

AVRIL

N°9

2012

**Cher(es) collègues,**

Une saison de plus qui démarre avec son lot de pertes record, un peu partout sur le territoire. Néonicotinoïdes, thiamethoxam, OGM...

Il est clair que l'avenir de l'apiculture passe par une remise en cause profonde du modèle agricole productiviste actuel.

En édito vous venez de lire le courrier que la FFAP a envoyé fin janvier aux candidats à la présidentielle.

A ce jour, nous avons reçu quatre réponses que vous trouverez en annexe dans ce bulletin. Toutefois, rappelons-nous qu'en politique, les promesses n'engagent que ceux qui les croient !

Un grand merci à Dédé l'Abeillaud qui a su agiter la sphère civique et le bocal médiatique sur nos problématiques apicoles.

Courage et espoir.

La nouvelle équipe

**Denis Sapène, Philippe Gaye, Gaëlle Brossier, Bertrand Baron, Thierry Forgues, Emmanuel Rey, Gaël Malek, Yvan Goutequillet, Benoît Lacourcelle, Michel Uzan, Amaury Renoux.**

*NOTE D'ATTENTION AUX RETARDATAIRES :*

*LE PROCHAIN BULLETIN SERA ENVOYE UNIQUEMENT AUX ADHERENTS A JOUR DE LA COTISATION 2012.*

*MERCI DE VOTRE COMPREHENSION*

**Dans ce numéro**

Point OGM Maïs Mon 810	2	Lettre à l'ITSAP	6
Botulisme	3	Réaction à l'érito du bulletin de l'ADAAQ	7
Comité Apicole	4	Appel de cotisation 2012	8
Lettre à l'ANSES	5	En annexe:Réponses des candidats	

## Point OGM Maïs Mon 810

L'affaire Bablock a mis au centre du débat notre abeille, dans l'argumentaire du nouveau moratoire interdisant le Mon810 en France. Et comment aurait-il pu en être autrement, lorsque l'on sait qu'en retrouvant du pollen de ce maïs dans du miel, le rendrait impropre à la consommation car contenant un pollen génétiquement modifié autorisé uniquement pour l'alimentation animale.

Il en a fallu du temps et de l'énergie, pour voir ce moratoire acté et nous protéger de la possibilité de voir notre miel invendable, comme celui des apiculteurs espagnols, qui ont vu 90 000 ha de ce maïs semé l'année dernière sur leur territoire.

Des actions ont d'abord été menées, sur le site de Monsanto à Monbequi en collaboration avec les faucheurs volontaires. Lors de cette action des sachets promotionnels de quelques milliers de graines de MON810 ont été retrouvés, alors que Monsanto se targuait de ne pas vouloir vendre ce maïs en France pour ne pas créer de conflit dans nos campagnes. De nombreuses autres actions ont été faites en région dans le même sens.

Une lettre a été envoyée aux semenciers et maïsiculteurs, leur demandant dans ce contexte, s'ils désiraient vendre ce maïs cette année en France. Leurs réponses ont toutes été négatives.

Enfin, les faucheurs volontaires d'OGM et apiculteurs FFAP ont occupé les DRAF de différentes régions pour leur signifier l'importance d'une mesure rapide pour nous protéger d'une telle folie.

Le 16 mars, le moratoire tombe enfin. Celui-ci interdit la « mise en culture du 810 », ce qui signifie que les maïs semés avant cette date sont parfaitement légaux... Certains énervés du semis, auront peut-être semé ce maïs avant le moratoire...

A nous de rester vigilants et pourquoi pas sortir nous aussi nos faucilles et aider à la destruction des ces maïs.

Suite au recours en référé de l'AGPM qui demande l'annulation de ce moratoire, la confédération paysanne nous a demandé de les suivre en nous portant comme intervenants volontaires, pour soutenir l'arrêté d'interdiction, ce que nous avons fait.

## Botulisme or not botulisme !

### **Botulisme infantile : la tête d'un nourrisson barré sur nos pots de miels ?**

Le Botulisme infantile est une maladie neuroparalytique qui touche les nourrissons de moins d'un an (bien souvent avant 6 mois) causée par la bactérie *Clostridium botulinum*. Cette bactérie se trouve communément dans la terre et les poussières. Cette maladie nécessite bien souvent l'hospitalisation des nourrissons, mais cause plus rarement la mort. A cet âge là, les spores ingérées peuvent se multiplier dans l'intestin de l'enfant et produire une neurotoxine responsable de son intoxication alimentaire.

Entre 2004 et 2009, 7 cas avérés de botulisme infantile ont été déclarés en France. Pour trois d'entre eux, les nourrissons auraient consommé du miel, mais dans seulement un cas, des spores auraient été détectés dans les miels analysés.

Nous avons été conviés le 21 mars dernier, ainsi que les différents acteurs du monde apicole, par la DGAL et la DGCCRF, pour discuter d'un projet de décret concernant l'étiquetage du miel stipulant une information obligatoire : « Ne pas donner à un nourrisson de moins de 12 mois », en rapport avec cette recrudescence de cas de botulisme en France, et l'avis de l'ANSES de juillet 2010.

Les réactions ont été unanimes face à ce projet de décret. Nous avons insisté sur l'impact négatif qu'une telle mention pourrait avoir sur les consommateurs et sur le fait que ce décret nous semblait disproportionné, sachant qu'un seul cas de botulisme pouvait être imputé au miel. Le guide des bonnes pratiques d'hygiène, qui devrait voir prochainement le jour, via notre institut

technique, se doit d'expliciter la problématique et d'inviter les apiculteurs à la plus grande vigilance dans leurs pratiques pour éviter toute contamination du miel par ces spores.

Il a été proposé d'accentuer la sensibilisation des nouveaux ou futurs parents sur l'éventualité d'une intoxication, en faisant consommer du miel à leurs enfants dans leur première année, par le biais de leur maternité, leur pédiatre...

Une lettre cosignée par l'ensemble des syndicats a été envoyée au Ministre de l'agriculture, pour que celui-ci s'oppose à cet étiquetage. Il est vrai que lors de cette réunion, il nous a semblé que ce décret semblait acté, et qu'il serait difficile de le faire capoter. Il faut savoir que de nombreux pays européens ont choisi de proposer une application volontaire aux apiculteurs de cette mention sur leurs pots de miel. Seuls, les États-Unis et le Royaume Uni ont porté cette mention comme obligatoire.

## COMITE APICOLE

Le Comité Apicole regroupe l'ensemble des acteurs de la filière : les représentants des producteurs, des négociants, les structures techniques et institutionnelles. Le comité est animé par France AgriMer. Le but est de mettre en place un plan d'action pour les prochaines années.

L'indice de la production de miel en France montre qu'en dix ans la quantité produite a chuté de moitié et met en évidence la situation de crise dans laquelle la filière se trouve.

Deux réunions ont déjà eu lieu (le 25 janvier et le 1 mars) et ont permis d'aboutir aux axes suivants (même si ces orientations sont toujours en cours de validation) :

### Augmenter le cheptel apicole :

-en favorisant le maintien et le développement par un accès à la génétique, en soutenant la multiplication dans les exploitations, en soutenant la production de reines et d'essaims et en améliorant les ressources alimentaires (biodiversité, volet « vert » de la PAC, potentiel mellifère des cultures...)

-en limitant les causes de diminution du cheptel par une approche multifactorielle (diagnostiquer les affaiblissements et les troubles), par une épidémiologie-surveillance (distinction des troubles aigus et chroniques), par une méthodologie de recueil des données et mesures des pesticides, en traitant la pathologie (médicaments, plans sanitaires d'élevage, luttés alternatives...), par des plans de luttés nationaux et régionaux.

### Impliquer le plus grand nombre d'apiculteurs :

-en soutenant toutes les formes d'apiculture, en développant les actions de formation, par des analyses technico-économiques, des réseaux d'appui technique, des guides des bonnes pratiques...

### Identifier et valoriser le miel français :

-en améliorant la connaissance des miels, lutter contre l'adultération, définir plus réglementairement le produit, ou valoriser les démarches de qualité ou d'origine géographique...

### Développer la consommation de miel français:

-en connaissant mieux le marché et appréhender les tendances.

### **Remarque de la FFAP :**

Pour une filière qui serait dans une situation de développement « normal », ce plan d'action serait assez intéressant avec effectivement différents axes à développer et travailler.

Mais, compte tenu de la situation de CRISE dans laquelle l'apiculture se trouve, il nous semble qu'au préalable de ce programme, il faudrait qu'un certain nombre de DECISIONS soient prises notamment concernant l'utilisation des pesticides enrobant les semences.

Pour comprendre la diminution du cheptel, les actions se situent encore dans l'analyse, le diagnostic des phénomènes et l'identification des causes. Or, quand la maison brûle, il est trop tard pour penser au plan de prévention des risques : on appelle les pompiers et on agit.

Aujourd'hui, les colzas Cruiser OSR® fleurissent, les Maïs Cruiser® se sèment et les abeilles tombent !!!

Aussi, le CA de la FFAP réfléchit à suspendre sa participation au Comité Apicole jusqu'à ce soient prises des décisions fortes au sujet des néonicotinoïdes.

Ci-après : les remarques de la FFAP adressées au Comité Apicole après la première réunion.

**Objet** : Comité Apicole ; contribution FFAP

*Dans un premier point, nous souhaitons un éclairage « pédagogique » sur les objectifs du Comité Apicole. France AgriMer définit le Comité comme « une instance de dialogue et de concertation des acteurs de la filière » afin qu'ils définissent des objectifs stratégiques pour l'avenir de l'apiculture. Toutefois, il nous semble difficile de se projeter sans connaître les modalités de financement de ce futur programme.*

*Ainsi, France AgriMer animant le Comité, il est clair que le règlement miel est l'un des outils à notre disposition. Par contre, lors du dernier Comité du 25 janvier dernier, nous avons évoqué la future Politique Agricole Commune ou encore l'intersyndicale.*

*Ainsi, nous aimerions avoir une feuille de route nous permettant de comprendre le rôle et la fonction du Comité Apicole pour le règlement miel, la future PAC ou l'intersyndicale ? De plus, quelles sont les échéances vis en vis de ces programmes ?*

*Dans un second point, pour la FFAP, la sauvegarde et le maintien de l'abeille dans un environnement favorable est un objectif stratégique à part entière. En effet, les apiculteurs vérifient déjà depuis longtemps les effets d'un environnement dégradé sur les colonies d'abeilles ; notamment les mortalités d'abeilles par intoxication sont bien réelles.*

*Ainsi, par exemple, les mesures qui se réfèrent à cet objectif pourraient être :*

- *Le financement des enquêtes et analyses des échantillons en cas de mortalité d'abeilles suspecte, conduites par les structures techniques régionales,*
- *Un travail sur la reconnaissance des préjudices subis en cas d'intoxication,*
- *Une meilleure prise en compte de l'abeille dans les processus d'homologation des insecticides,*
- *L'acquisition de compétences d'écotoxicologie dans les structures de développement de l'apiculture...*

*Enfin, nous avons une dernière remarque : la réforme de la PAC a été placée comme un objectif stratégique alors qu'à notre sens la PAC est plutôt un levier d'action pour la réalisation des mesure.*

## Lettre à L'ANSES

*Suite à la parution des 2 études dans « Science » mettant en cause le tiaméthoxam dans la mortalité des abeilles, le ministère demande à l'ANSES de rendre avant fin mai un avis sur l'autorisation d'usage de ce produit. Nous adressons un courrier à l'ANSES pour que l'Agence tienne compte des ces différents résultats afin que les néonicotinoïdes ne soient plus largement utilisés comme actuellement.*

**Objet** : Impacts des pesticides TS sur les colonies d'abeille domestiques

Monsieur le Directeur de l'ANSES,

Les apiculteurs professionnels dénoncent déjà depuis plus de dix ans les effets sur les colonies d'abeilles des pesticides de la famille des néonicotinoïdes utilisés en traitement de semences.

Les dépopulations massives avérées sur la culture de tournesol et ce malgré l'interdiction du Gaucho dans les années 2000 n'y ont pas suffit. Les « TS » ont été maintenus sur les céréales à pailles, et malgré nos protestations, autorisés pour le maïs Cruiser® en 2009 et enfin depuis 2011 pour le colza Cruiser®, culture hautement attractive pour l'abeille.

Aujourd'hui, des études scientifiques menées en France (INRA Avignon, UMT-Prade, ITSAP) et dans le monde (Angleterre, Canada) apportent des preuves irréfutables de l'impact délétère de ces

produits sur les abeilles et plus généralement sur les pollinisateurs. Les néonicotinoïdes sont très largement utilisés sur de nombreuses cultures visitées par les abeilles où elles y prélèvent pollen, nectar, sécrétions extra florales, exsudats. Nos colonies d'abeilles sont alors impactées régulièrement tout au long de l'année par de faibles doses de néonicotinoïdes jusqu'à en succomber.

L'ANSES doit d'ici quelques semaines rendre son avis concernant la reconduction de l'autorisation du colza Cruiser® OSR. Ainsi, au vu des nouveaux éléments scientifiques, nous vous demandons qu'enfin les abeilles soient au cœur de vos préconisations et que les recommandations de l'ANSES fassent en sorte que les néonicotinoïdes ne soient plus utilisés.

Comment expliquer votre avis favorable au cruiser sur Colza au printemps dernier quand dans le même temps des recherches en cours mettent en évidence une réelle menace de cette molécule sur les insectes pollinisateurs ? Bien que non rendues publiques à l'époque, il nous semble étonnant que vous n'en n'ayez pas eu connaissance pour prendre votre décision.

De plus, nous souhaitons que l'ANSES œuvre à la modification des protocoles d'évaluation des pesticides et prennent sérieusement en compte ces nouvelles générations d'insecticides pour lesquelles les tests d'évaluation sont largement obsolètes.

Il est temps que les apiculteurs professionnels retrouvent un environnement propice à la bonne vie de leurs exploitations.

En définitive, il semble impensable de renouveler un avis favorable à l'utilisation du colza Cruiser® OSR, et bien plus généralement de l'ensemble des insecticides systémiques.

Restant attentifs à vos avis à venir, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, nos sincères salutations.

*Le Conseil d'Administration de la F.F.A.P.*

## Lettre à L'ITSAP

*Suite à l'Assemblée Générale de l'ITSAP, nous avons, une fois de plus, étaient déçus par le compte-rendu d'activité. Notamment, depuis la création de l'Institut, la FFAP demande que la problématique des pesticides soit prioritaire dans son programme d'action et, à ce titre, qu'un écotoxicologue vienne renforcer l'équipe de façon à coordonner et mutualiser l'ensemble des travaux déjà réalisés dans les ADAs.*

### **Objet : recrutement d'un écotoxicologue au sein de l'ITSAP**

Mesdames et Messieurs les membres du bureau de l'ITSAP,

Il est plus que temps que les choses avancent pour notre abeille et notre profession. Certains membres de notre bureau ont assisté à l'Assemblée Générale de notre institut et sont revenus déçus, pour ne pas dire plus, de cette journée.

Certes, des travaux intéressants sont entrepris, le travail avance, nous n'en sommes qu'au commencement, mais les travaux engagés sont bien loin de la réalité sinistre dans laquelle bon nombre d'entre-nous sommes plongés.

Une de nos demandes, forte et indiscutable a été déjà faite à plusieurs reprises, sur l'indispensable recrutement d'un écotoxicologue au sein de l'ITSAP. Toujours rien.

Votre étude sur les pertes hivernales est loin d'être satisfaisante. Il n'en ressort qu'un problème varroas. Il est juste de se pencher sur une mortalité analysée suivant différents protocoles de traite-

ments, mais il est inconcevable que les différents parcours de ces mêmes ruches soient mis de côté dans l'analyse. N'est-il pas judicieux de répertorier toutes observations anormales constatées par les apiculteurs questionnés ? De même, pourquoi les mortalités et autres problématiques en cours de saison ne sont-elles pas prises en compte ?

Une autre question se pose. Que deviennent les différents comités créés au sein de l'institut? Pourquoi ne les sollicite-t-on pas ? N'était-il pas judicieux de questionner le comité pesticide, à propos du protocole Cruiser du CETIOM ?

Ce jeune institut se doit de devenir un outil efficace pour notre profession et pour l'abeille, sans mettre de côté la vraie problématique qui nous préoccupe.

En conséquence, nous exigeons qu'un écotoxicologue soit engagé dans les plus brefs délais, pour travailler sur les différentes voies d'intoxication de notre abeille.

Que votre enquête sur les mortalités évolue et ne laisse plus une place unique à varroa.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les membres du bureau de l'ITSAP, nos salutations respectueuses.

Le Conseil d'Administration de la F.F.A.P.

## Analyse et réflexion à propos de l'édito du bulletin du 1<sup>er</sup> trimestre de l'ADAAQ

Lien vers l'édito du bulletin N° 12 de l'ADAAQ :

[http://www.adaaq.itsap.asso.fr/downloads/bulletins/extrait\\_bulletin\\_12.pdf](http://www.adaaq.itsap.asso.fr/downloads/bulletins/extrait_bulletin_12.pdf)

Je suis très surpris de voir dans l'édito du bulletin de l'ADAAQ une petite phrase qui, dans l'expression des résultats intéressants ACTA/INRA/ITSAP, positionne la problématique actuelle de perte de cheptel dans un paysage vieux **de trente ans**.

Je cite : « *c'est la confirmation scientifique de ce que les apiculteurs voient dans leurs colonies depuis trente ans, bien avant l'arrivée des néonicotinoïdes : des intoxications (pertes de butineuses) sans abeille devant les ruches.* »

**M. Thomas Mollet fait référence à une époque qu'il n'a pas connue et minimise la problématique des néonicotinoïdes. Eh bien non Monsieur ! L'apiculture avant les néonicotinoïdes n'était pas ce que nous connaissons aujourd'hui, avec des pertes dépassant les 50 %.**

Cette globalisation de la problématique apicole n'est pas acceptable. La demande des apiculteurs est bien autre : du courage et de l'engagement sur des problématiques telles que les poussières de paille de moisson des cultures enrobées ou la biodisponibilité des molécules persistantes et autres...

Des propos réducteurs vis-à-vis de la situation actuelle seraient attendus de la part des suppôts de l'UIPP, mais pas d'une personne qui prendrait la mesure des difficultés devenues insupportables dans beaucoup d'exploitations.

Denis SAPENE, apiculteur

---

### **En bref:**

fin mars, l'AG du GRAPP Rhône Alpes a voté le boycott de la pollinisation des cultures de colza semences en raison de la vive inquiétude suscitée par la mise sur le marché du colza Cruiser OSR®. Vous pourrez lire le communiqué de presse du GRAPP en suivant le lien suivant:

<http://www.apipro-ffap.fr/actualiteg/60-le-grapp-appelle-au-boycott>

# Appel cotisation 2012

**Nom Prénom :** .....

Adresse : .....

Courriel : .....

Tél 1 : ..... Tél 2 : .....

<b>MONTANT DE L'ADHESION :</b>	<b>100,00 €</b>
<b>ECO EMBALLAGES :</b> Ruches x 0,0297 cts =	€
<b>ASSURANCES RUCHES :</b>	
Formule 1                      ruches x 0,11 cts	€
RC + protection juridique      ruchettes x 0,11 cts	€
Formule 2                      ruches x 0,64 cts	€
F1+ incendie et catastrophes naturelles                      ruchettes x 0,36 cts	€
Formule 3                      ruches x 0,99 cts	€
Multirisque hors intoxication      ruchettes x 0,45 cts	€
Franchise vol 10% mini 200 €	
	<b>TOTAL</b> €

**rappel : l'adhésion est conditionnée à la cotisation AMEXA**

Veuillez renvoyer ce bulletin d'adhésion et le chèque correspondant, libellé à l'ordre de :

"Fédération Française des Apiculteurs Professionnels" (FFAP)  
au trésorier : **Michel UZAN - Kervez 29510 Landrevarzec**  
 Tel : 02 98 57 59 13

**Nb Vérifiez bien vos montants !!!!!!! Nb Vérifiez bien vos montants !!!!!!! Nb  
 Vérifiez bien vos montants !!!!!!! Nb Vérifiez bien vos montants !!!!!!! Nb Vérifiez  
 bien vos montants !!!!!!!**